

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de la
cohésion sociale
Service

Cergy, le

22 FEV. 2019

Affaire suivie par Nathalie VIGIER-ELOIRE
01 77 63 61 03
Nathalie.vigier-eloire@val-doise.gouv.fr

Appel à projets – BOP 104 action 12 « Accueil et accompagnement des étrangers primo-arrivants » dont actions spécifiques en faveur des réfugiés.

1 - Orientations

La loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France instaure un parcours personnalisé d'intégration républicaine plus structuré avec des prestations renforcées et mieux adaptées, dans lequel s'engagent les réfugiés statutaires et les étrangers primo-arrivants. Ce parcours personnalisé associé au nouveau contrat d'intégration républicaine (CIR) est constitué d'une formation civique et d'une formation linguistique renforcée dans le cadre d'un accompagnement plus individualisé et d'une articulation désormais effective avec la politique de délivrance des titres de séjour.

Cette politique, conçue au niveau national, se décline localement, notamment dans le cadre du BOP 104 action 12 sous action 2. Pour cela, l'Etat mobilise l'ensemble des acteurs qui agissent dans le domaine de l'intégration des réfugiés et des étrangers primo-arrivants (institutions, collectivités locales, associations).

Le présent appel à projets s'adresse aux opérateurs, publics et privés, s'inscrivant dans cette démarche d'intégration. Cet appel à projets s'attachera à couvrir les zones dépourvues d'une offre d'accompagnement global pour les réfugiés et les primo-arrivants. L'ensemble du territoire départemental doit être couvert.

2 – Public cible et actions prioritaires - Eligibilité

2.1. : Public cible

- Public réfugié statutaire et bénéficiaire de la protection internationale, public primo-arrivant (signataire d'un CIR, ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, pour lesquels un premier titre a été délivré depuis moins de 5 ans) ;
- Soutenir l'accompagnement des personnes âgées immigrées pour pallier l'insuffisance des dispositifs de droit commun au niveau départemental.

2.2. : Actions prioritaires

● l'apprentissage de la langue française :

- Développer la professionnalisation des acteurs et optimiser les offres de formation ;

- Elaboration de cartographies : poursuivre et actualiser le recensement de l'offre de formation socio-linguistique sur Réseau-Alpha ;
- Renforcer les formations linguistiques des parcours d'intégration pour l'apprentissage de la langue (PIAL) destinées aux jeunes primo-arrivants suivis par les missions locales et n'ayant pas atteint le niveau A1 à l'issue du CIR ;
- Développer les actions de formation linguistique à visée d'insertion professionnelle dans les secteurs en tension.

Il est important que les personnes en formation puissent atteindre les niveaux A1.1, A2 ou B1 afin d'accéder plus aisément à l'emploi.

● **l'accompagnement global et l'accès réel aux droits :**

- Faciliter l'accès des primo-arrivants à leurs droits sur les problématiques sanitaires, sociales, juridiques, culturelles, citoyennes, de logement, de fonctionnement de la société ou des institutions ;
- Connaître et faire connaître l'offre d'accompagnement, mettre les acteurs d'un territoire en réseau pour améliorer la cohérence des parcours.

● **l'accompagnement vers l'emploi des primo-arrivants et des réfugiés :**

- Mettre en place des formations linguistiques à visée professionnelle en favorisant les secteurs en tension ;
- Favoriser l'accompagnement global pour la levée des freins périphériques à l'accès à l'emploi.

Au regard de ces objectifs, les projets d'actions déposés auprès de la DDCS du Val-d'Oise devront répondre expressément aux conditions suivantes :

3 - Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention

3.1. : Périmètre géographique

- Pour un même projet, ne pas solliciter de crédits à la fois à l'échelon régional et à l'échelon départemental ;
- L'appel à projets concerne l'ensemble du territoire départemental sans référence obligatoire aux territoires de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

3.2. : Organisation

- Identifier le public visé par l'action notamment par la mise en place d'outils de suivi ;
- Disposer de locaux adaptés à la tenue de formations, d'ateliers, d'entretiens individuels ou collectifs ;
- définir des indicateurs de progression ou de réussite des bénéficiaires du projet liés à l'apprentissage de la langue, l'accès à l'autonomie, à l'emploi et à la connaissance de la vie en France.

3.3. : Contenu du dossier

- le dossier CERFA n°12156*05 de demande de subvention, téléchargeable sur le site : [http : //www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ;
- le formulaire CERFA n° 12156*05 devra être dûment complété et signé ;

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
 CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
 Téléphone : 01 77 63 61 00 – Télécopie : 01 77 63 61 99 – ddcs@val-doise.gouv.fr
 Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h – www.val-doise.gouv.fr

- fournir l'ensemble des pièces figurant dans le dossier de demande de subvention, y compris le RIB et la fiche SIREN de l'association ;
- renseigner le tableau de collecte des indicateurs ciblés et la fiche d'informations qualitatives de la direction générale des étrangers en France ;
- en cas de renouvellement de l'action, l'organisme est tenu de présenter, à l'appui de sa demande, les documents qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention : bilan qualitatif/quantitatif, compte rendu financier, le tableau des indicateurs ciblés l'année précédente, partie « réalisée ».

3.4. : Délai de dépôt des dossiers

Les dossiers devront être impérativement transmis, pour le **18 avril 2019**, délai de rigueur :

- par courrier électronique, à l'adresse suivante :

nathalie.vigier-eloire@val-doise.gouv.fr

ddcs@val-doise.gouv.fr

- par voie postale, à l'adresse suivante :

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
A l'attention de Nathalie VIGIER-ELOIRE
CS 20105
5 avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

3.5. : Contacts :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Nathalie VIGIER-ELOIRE, chargée de mission auprès des directeurs - 01 77 63 61 03 - nathalie.vigier-eloire@val-doise.gouv.fr

Le directeur départemental
de la cohésion sociale



Riad BOUHAFS